

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Présents :

M. Eric HAUTPHENNE, Bourgmestre – Président ;
M. Christophe MATHIEU, Mme Jessica LOEST, Mme Marie MARCHAL-
LARDINOIS, M. Philippe THISE, Échevins ;
M. René DELCOURT, M. Patrick DE CHANGY, M. François DEBEHOGNE, M.
Mathieu LAMBERT, M. Roger REQUILE, M. Jimmy BAONVILLE, Madame
Dominique GENETTE-PIRLOT, Monsieur Pierre-Emmanuel DENGIS, Monsieur Marc
RULKIN, Monsieur Séraphin VAN CUTSEM, Madame Valérie FRIPPIAT, Madame
Françoise COLLARD, Conseillers ;
M. Dominique DELCOURT, Président du CPAS ;
Mme Caroline BOLLY, Directrice générale.

Objet : Déclarations d'apparement - Période 2024-2030 - Prise d'acte.

Le Conseil Communal, en séance publique,
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment les articles
L1123-1, L1234-2, L1522-4, L1523-15 et suivants ;
Considérant que l'apparement des conseillers communaux est possible mais non
obligatoire ;

Qu'il peut être déclaré à tout moment au cours de la mandature ;

Que toutefois, s'il est déclaré, il ne peut être modifié durant la même période ;

Vu la composition des groupes politiques au sein du Conseil communal, soit :

- Liste du Bourgmestre : 9 élus ;
- Entente Citoyenne : 7 élus ;
- Vert Héron : 1 élu ;

Entendu en séance les conseillers suivants déclarer leur apparement politique :

Apparement au Parti Socialiste (PS) :

- Monsieur HAUTPHENNE Eric (liste du Bourgmestre) ;
- Monsieur THISE Philippe (liste du Bourgmestre) ;

Apparement au Mouvement Réformateur (MR) :

- Monsieur REQUILE Roger (Entente Citoyenne) ;
- Monsieur DELCOURT René (Entente Citoyenne) ;
- Monsieur CARPENTIER de CHANGY Patrick (Entente Citoyenne) ;
- Monsieur DENGIS Pierre-Emmanuel (Entente Citoyenne) ;

Apparement au Parti ENGAGES :

- Madame FRIPPIAT Valérie (liste du Bourgmestre) ;
- Madame GENETTE-PIRLOT Dominique (Entente Citoyenne) ;
- Monsieur RULKIN Marc (liste du Bourgmestre) ;

Apparement au Parti ECOLO :

- Madame COLLARD Françoise (Vert Héron) ;

En conséquence ;

PREND ACTE

Article 1er : Des déclarations d'apparement suivantes :

Apparement au Parti Socialiste (PS) :

- Monsieur HAUTPHENNE Eric (liste du Bourgmestre) ;
- Monsieur THISE Philippe (liste du Bourgmestre) ;

Apparement au Mouvement Réformateur (MR) :

- Monsieur REQUILE Roger (Entente Citoyenne) ;
- Monsieur DELCOURT René (Entente Citoyenne) ;
- Monsieur CARPENTIER de CHANGY Patrick (Entente Citoyenne) ;
- Monsieur DENGIS Pierre-Emmanuel (Entente Citoyenne) ;

Apparement au Parti ENGAGES :

- Madame FRIPPIAT Valérie (liste du Bourgmestre) ;
- Madame GENETTE-PIRLOT Dominique (Entente Citoyenne) ;
- Monsieur RULKIN Marc (liste du Bourgmestre) ;

Apparement au Parti ECOLO :

- Madame COLLARD Françoise (Vert Héron).

Article 2 : Les conseillers suivants, à défaut d'être repris à l'article 1er de la présente délibération, ne sont pas apparementés :

- Monsieur MATHIEU Christophe (liste du Bourgmestre) ;
- Madame MARCHAL-LARDINOIS Marie (liste du Bourgmestre) ;
- Monsieur LAMBERT Mathieu (Entente Citoyenne) ;
- Monsieur DEBEHOGNE François (Entente Citoyenne) ;
- Monsieur VAN CUTSEM Séraphin (liste du Bourgmestre) ;
- Monsieur BAONVILLE Jimmy (liste du Bourgmestre) ;
- Madame LOEST Jessica (liste du Bourgmestre) ;

Article 3 : Charge le Collège communal de publier ces déclarations d'apparement sur le site internet de la Commune conformément à l'article L1234-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 4 : Le Collège communal transmettra les déclarations d'apparement aux intercommunales auxquelles adhère la Commune, à la Société de Logement et aux ASBL pluricommunales.

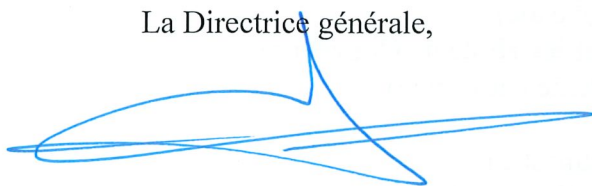
Pour le Conseil Communal,

La Directrice générale,
Caroline BOLLY

Le Bourgmestre - Président,
Eric HAUTPHENNE

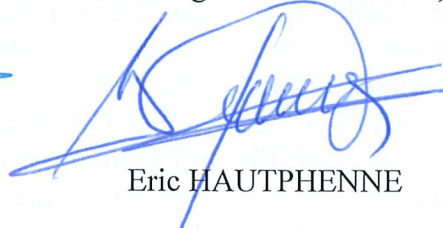
Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

A blue ink signature of Caroline Bolly, consisting of a stylized, elongated horizontal stroke with a small loop at the end.

Caroline BOLLY

Le Bourgmestre - Président,

A blue ink signature of Eric Hautphenne, featuring a large, bold, stylized 'E' followed by a cursive 'H' and a long horizontal stroke.

Eric HAUTPHENNE